

Le génocide précurseur des Bagogwe

Diogène Bideri

8 juin 2003

Communication faite à Sélestat (centre Alsace) dans le cadre d'une conférence/débat sur le Rwanda, à l'initiative de Survie Bas-Rhin et ZONE 51, le 8 juin 2003, par Bideri Diogène, professeur de philosophie et chercheur en histoire du Rwanda, initiateur de la Fondation Ntarama pour la mémoire et l'histoire.

Je remercie d'abord vivement Survie Bas-Rhin et Zone 51 pour m'avoir invité à témoigner. Mon témoignage est une page d'une histoire personnelle et collective. Il couvre la période des trois années qui ont précédé immédiatement le génocide des Tutsi en 1994. Les faits qui sont exposés me touchent directement pour les avoir vécus et subis. J'ai approché la mort de très près et cette expérience m'a rendu plus fort pour en témoigner aujourd'hui.

Lorsqu'on témoigne au sujet d'un génocide, on ne parle pas pour émouvoir, mais faire entrer dans le corps les mêmes sensations des victimes.

La violence des massacres qui a eu lieu au nord ouest du Rwanda, entre 1990 et 1993, tout ce qu'ont enduré les Bagogwe, je ne suis pas en mesure de le dire exactement et il n'est même pas possible de l'exprimer par écrit. Car c'est de toutes ses forces que la machine exterminatrice a roulé comme un rouleau compresseur, préluant déjà à ce que sera le génocide de 1994. Cette machine a passé partout, entraînant les milices et les exerçant d'avance contre les Bagogwe et les autres Tutsi.

1. Introduction

Le massacre des Bagogwe depuis 1990, ça s'est passé comment ? Ils étaient abattus impunément. Les Bagogwe, qui étaient-ils, pourquoi sont-ils morts ? Qui les a tués ? Des milliers de Bagogwe, les hommes

pour la plus part ont été arrêtés et tués entre octobre 1990 et avril 1994.

Ce massacre est resté caché en même temps qu'il se produisait, il a été nié par ceux-là qui l'ont accompli. Il a été préparé et mené selon un programme bien précis. Il s'agissait d'essayer le génocide dans un lieu et sur un groupe de personnes bien précis. Le lieu c'était le nord-ouest du pays et le groupe c'était la population Bagogwe. Le lieu s'y prêtait puisqu'il s'agissait d'une zone de combat, quadrillée par l'armée rwandaise. Il s'agissait donc de tester le génocide sur un échantillon bien précis[1].

L'extermination des Bagogwe n'est pas comme prétendirent certains médias, une épisode d'une multisécularité guerre tribale ou guerre ethnique. Il s'agissait bien d'un programme d'extermination conçu et appliqué par des extrémistes hutu. « L'objectif consistait bien principalement à éliminer un groupe défini sur une base ethnique »[2].

Plusieurs milliers de personnes ont été tuées par des milices populaires armées, constituées par les autorités locales à la demande du commandement militaire de la région et des politiciens locaux en représailles contre l'attaque, le 22 janvier 1991, de la ville de Ruhengeri par le FPR. Les autorités locales avaient orchestré une campagne dans toute la région accusant les Bagogwe d'être des traîtres au régime.

2. Qui sont véritablement les Bagogwe ?

C'est à travers les médias en 1991, que beaucoup de personnes découvrirent l'existence des Bagogwe. Plusieurs écrits les décrivaient alors comme une population apparentée aux Batutsi. D'autres les considéraient, comme des parias de la population rwandaise. Ainsi, le journal Instant écrivait en parlant des

Bagogwe : « des éleveurs semi-nomades, apparentés à l'ethnie Tutsi. . . Les Bagogwe, population primitive infrascolarisée, pour ne pas dire analphabète, vivant dispersée depuis les années soixante au sein de la population hutu »[3].

Les Bagogwe sont des Tutsi à part entier. En effet, dans le Rwanda ancien, les familles Bagogwe se regroupaient en clans. L'identité familiale était plus clanique qu'ethnique. On se reconnaissait par l'appartenance clanique. Les plus importants lignages étaient les « abega », les « abahumuro », et les « abatsobe ». Il y avait peu de « Basinga ».

L'identité était aussi liée à la région occupée par une population donnée. Ainsi, les Bagogwe ont assumé le nom de la région qu'ils ont occupée le Bigogwe, homonyme d'une colline rocheuse « ibere rya Bigogwe », la mamelle de Bigogwe. Les Bagarura, par exemple, étaient la population de la région du Bugarura, les Balera la population du Mulera. On est donc loin d'une désignation d'une sous-ethnie, ni d'une sous-race.

Il est à remarquer que le nord du pays, hormis la région du Mutara qui était habitée par les Bahima, et quelques familles de Tutsi Bagogwe, le reste était pratiquement habité par le hutu.

On sait que les Bagogwe vivaient essentiellement de l'élevage de gros bétail. Lorsque au 18e siècle le Rwanda commençait à émerger comme un État, la puissance d'un chef se mesurait au nombre de sujets et de têtes de bétail. Mais tous ceux qui avaient les troupeaux de vaches n'avaient pas de portions importantes dans l'administration du Rwanda ancien. C'est le cas des Bagogwe localisés au nord-ouest du Rwanda et les Bahima du nord-est. Ils étaient écartés du pouvoir central.

Il s'agit, comme le souligne justement M. Gérard Prunier en parlant des Bagogwe « des Tutsis restés fidèles à leur mode de vie traditionnel, c'est-à-dire les derniers nomades pasteurs, des gens à l'ancienne mode et dont personne ne se souciait beaucoup »[4].

Vers 1900, le nom Batutsi désignait au nord du Rwanda, les chefs qui y représentaient l'autorité du roi. Ainsi par exemple, le journal de mission de Rwaza écrivait : « les Batutsi (les chefs) n'étaient passés par Mutanda et le Bugarula pour venir chez eux au Nduga. Leur route, ils la prenaient par le Bukonya et

le Kibaya »[5].

Dans une affaire de soulèvement des Bagalura, le même journal rapportait en mars 1904 : « Dans la matinée le muhutu, notre vacher, est pris par les Bagalura qui veulent le tuer, ainsi qu'un Mututsi, mutwale du lieu, Mpatswe »[6]. Le journal insiste sur le chef du lieu qui était un mututsi.

Par ailleurs, vers 1900, les Bagogwe étaient indistinctement assimilés aux populations locales. Séparés des autres populations Tutsi du sud et du centre du Rwanda, ils s'étaient installés dans des régions majoritairement hutu.

Leur installation dans les petits royaumes du nord du Rwanda s'est faite pacifiquement. Ils entrèrent en contact avec les clans hutu qu'ils ont trouvés sur place, les Bazigaba, les Bagesera et les Basinga. A cette époque, on pouvait compter beaucoup de mariages entre les différents clans.

Mais l'origine des Bagogwe est à chercher dans la région naturelle du Budaha, l'actuel région de Kibuye. Ils se sont déplacés avec leur bétail en suivant probablement la crête Congo Nil couverte d'une immense forêt. Dans cette zone, les activités pastorales y étaient largement développées surtout sur les sommets des collines. Ils se seraient séparés du royaume central aux XVII-XVIIIe siècles, « restant à l'écart de la hiérarchie politique ». Installés en petits groupes des deux côtés de la forêt de Gishwati et au sud de la forêt des volcans, ils étaient établis dans plusieurs communes de la préfecture de Gisenyi et Ruhengeri.

L'installation des Bagogwe dans le Budaha s'insère donc dans les grands déplacements liés à l'expansion du Rwanda vers le nord-ouest. C'est le roi Ruganzu Ndori qui, au XVIIe siècle, ouvre la voie vers l'ouest avec la conquête de toute la région à l'ouest de la Nyabarongo, allant jusqu'au lac Kivu. Mais c'est surtout sous le roi Cyilima Rujugira, qui, au XVIIIe siècle conquiert tout l'occident. Au Bugoyi. Le roi Cyilima y était représenté par le muhutu Macumu. A ce moment, les premiers colons batutsi se répandirent dans la vallée de la Nyabarongo, au Budaha et au Bukonya. Dans cette région du nord-ouest du Rwanda, les clans hutu jouissaient d'une certaine indépendance réelle[7]. De même, les lignages Bagogwe établis dans ces régions gardèrent longtemps leur autonomie par rapport à la cour. Les grands lignages hutu et Tutsi

du nord subsistaient en une aristocratie, des propriétaires terriens, « Abakonde ».

Jusque là, rien ne témoigne d'une haine viscérale entre Hutu et Tutsi. Le problème ethnique au nord du pays est liée au réveil de l'ethnisme des années cinquante, une identification greffée au stéréotype hutu-tutsi.

L'idéologie raciste du Parmehutu reprenait la théorie de la conquête violente du pays par les Tutsi. Elle présentait la majorité hutu comme opprimée par la minorité Tutsi. Selon la même idéologie, les Tutsi formaient une caste de pasteurs qui avaient colonisé les cultivateurs hutu. Tous les pasteurs, y compris les Bagogwe sont depuis, considérés comme des féodaux, des conquérants et membres d'une minorité. Selon eux, l'ennemi du hutu, n'était pas un Tutsi comme tel, mais, « la noblesse, l'esprit aristocratique qu'il faut éradiquer[8]. Il se créa alors la théorie des trois races distinctes et opposées. Selon les leaders du Parmehutu, seuls les hutu constituaient le vrai peuple rwandais, tandis que les Tutsi étaient des colonisateurs indésirables qu'il fallait chasser du pays. Cette théorie deviendra comme une incantation récurrente que l'élite hutu allait peaufiner dans le temps. Une nouvelle politique d'exclusion et de persécution se mettait déjà en route.

3. Le nord du Rwanda et la stratégie terroriste de l'« akazu »

A la fin des années 1987, les alliances entre les grandes familles hutu de Ruhengeri et de Gisenyi s'intensifient. La région devient la plaque tournante de la politique du pays. Au cours de multiples banquets organisés par les dignitaires de l'akazu, on parle politique, finances et surtout on décide de l'avenir du pays.

Il s'établit une sorte de « stratégie lignagère de la famille Habyarimana dans sa construction des cercles du pouvoir »[9].

Les proches du président baignent dans l'abondance. Ils sèment la terreur. Leur vie s'entoure d'un ésotérisme qu'accompagne la peur. Cette peur est alimentée par un fétichisme aigu. Les devins de la région sont régulièrement accueillis chez l'ex-président et les ministres.

Début 1991, sont créées dans plusieurs communes de Ruhengeri, les milices extrémistes hutu interahamwe. Partout les uniformes sont distribués dans un climat euphorique. Du même coup les Tutsi sont pointés du doigt. Les miliciens reçoivent la mission de combattre l'« ennemi ».

L'éducation des masses à l'idéologie et les objectifs extrémistes se fait au moyen du journal extrémiste Kangura. Le ton monte contre les Tutsi. Les journaux extrémistes tel Kangura soutenu par le président commencent à paraître en 1990. Ils lancent un appel au meurtre. La radio rwanda orchestre la propagande des ondes. La radio nationale constituait un acteur de préparation et de déclenchement des massacres, par la diffusion d'émissions où la haine ethnique était encouragée par la diffusion de fausses nouvelles. Les propagandistes sont des personnalités liées à la famille du président.

De plus en plus les gens deviennent agressifs. Un climat de terreur s'installe dans la région. Les Tutsi sont couverts d'insultes et hués par les jeunes miliciens. Presque toute la population devient l'œil vigilant du MRND.

Même les directeurs d'écoles deviennent les chefs de la propagande extrémiste.

Une sorte de clientélisme s'installa dans la région. L'élite hutu régnait en maître. La gestion du bien commun devenait une affaire privée de quelques individus. Ceux-ci se partageaient le gâteau et les miettes étaient distribuées aux populations locales.

Depuis octobre 1990, une terrible polarisation du pouvoir s'installa entre les mains de quelques individus se traduisant par un extrémisme violent. Lorsque la guerre éclate en 1990, le nord était administré par les purs et durs de l'akazu. Les préfets de Ruhengeri et de Gisenyi sont membres du « réseau zéro ». Les bourgmestres sont placés là parce qu'ils sont extrémistes. Ils bénéficient des encouragements plus ou moins officiels et des soutiens financiers de la famille présidentielle.

L'élite extrémiste commença alors à mettre en place une politique destructrice, qui était le début d'une idéologie d'élimination.

Les Tutsi eux vivent dans la peur. Tout le monde a peur de tout le monde. Tous les Tutsi sentent le danger. Les chefs de cellules dressent les listes de Tutsi.

Pendant ces années, les Bagogwe allaient devenir les principales victimes de la terreur hutu. Chaque revers militaire des Forces armées rwandaises devait avoir des retombées sur les Bagogwe. Il s'agissait d'une vengeance orchestrée par les autorités et à leur tête le président de la République.

Le massacre des Bagogwe marquait comme le dit M. Gérard Prunier, « le début de l'activité des escadrons de la mort rwandais et correspondait à un moment où les tueurs n'étaient pas encore bien organisés »[10]. La tactique est partout la même : l'armée essaye de simuler une attaque des rebelles. Les conseillers de secteurs appellent les gens à assurer leur sécurité- « Incendier les maisons des Inyenzi qui veulent exterminer les Hutu ». Les autorités font courir les bruits selon lesquels, certains officiers auraient été tués au front. Les massacres suivent immédiatement. Certains Tutsi sont accusés de cacher des munitions de guerre. Les faux bruits font le tour des villages. En réaction, les gens brûlent systématiquement les maisons des Tutsi. Les personnes sont massacrées de maisons en maisons. Les barrages sont érigés partout. « Les interdictions de déplacement, même d'un secteur à l'autre, furent rigoureusement mises en vigueur par un système de barrages qui coupaient les routes et mêmes les sentiers tous les deux kilomètres. Il était ainsi possible pour les autorités d'empêcher la fuite des victimes »[11].

4. Pourquoi les Bagogwe ?

Des raisons stratégiques peuvent expliquer le massacre de milliers de Bagogwe.

Le discours du président Habyarimana prononcé devant les troupes à Gabiro le 7 décembre 1990 avait fait trembler plusieurs personnes surtout les Tutsi. A cette occasion, le président Habyarimana déclarait qu'il fallait venger la mort des officiers et des soldats morts au cours de la guerre qui l'opposait au FPR[12]. Ce discours vindicatif, renforcé par l'intoxication des journalistes eurent pour conséquences immédiates les massacres de Kibilira dans la préfecture de Gisenyi : 348 Tutsi étaient tués en 48 heures à Kibilira en préfecture de Gisenyi et 18 à Satinsyi.

La vengeance promise se concrétisera quelques semaines après, surtout après l'humiliation subie par

l'armée et les notables de la région lors de la prise de la ville de Ruhengeri, par le massacre des Bagogwe. Les Bagogwe ont eu tort d'être là juste à ce moment. Le prétexte des massacres fut l'attaque de la région par les rebelles. Les Bagogwe étaient considérés comme leurs complices. Ils seront exterminés comme les Bahima de la région du Mutara en octobre-novembre 1990. Dans la suite, un silence absolu sera imposé aux familles des victimes par la terreur permanente et l'isolement de la région. En tuant les Bagogwe, les autorités militaires et civiles disaient prévenir toute infiltration ultérieure des rebelles dans la région, les Tutsi étant confondus aux rebelles, selon la propagande officielle. Il s'agissait donc d'une stratégie militaire visant à anéantir le FPR en le privant de son 'milieu naturel' supposé.

La seconde raison est politique. Les politiciens de cette région qui ont exercé un pouvoir sans partage depuis plus de 18 ans craignaient de le perdre par le multipartisme et le processus de démocratisation en cours. S'ils ne pouvaient pas s'opposer au processus, ils espéraient au moins garder un bastion inexpugnable, au besoin par la terreur, en rendant leur région une zone d'insécurité absolue pour les autres partis politiques rivaux de l'opposition. L'extermination des Bagogwe leur permettrait d'attendre ce but sans grand risque dans la mesure où ces derniers constituaient une minorité insignifiante du reste de la population.

En s'attaquant à un groupe ethnique bien précis, c'était le rapport entre les différents groupes ethniques qui était entamé. L'extermination des Bagogwe visait à créer un fossé de méfiance et de haine entre les Tutsi et les Hutu, en marginalisant tous ceux qui, individus ou partis politiques travaillaient au dépassement des clivages ethniques. Le massacre des Bagogwe était un message à peine voilé à l'adresse des réfugiés Tutsi. Les autorités rwandaises voulaient dire aux réfugiés et au FPR : 'Voilà ce que nous vous réservons'. Il s'agissait de paralyser l'action des partis politiques conciliants et d'intimider les réfugiés.

La même stratégie pourrait s'appliquer à d'autres régions, il suffirait de trouver un prétexte. Ce sera le cas en 1992 dans la région du Bugesera, où des milliers furent tués suite à une rumeur créée par le pouvoir de Kigali. Il y eut la répétition des horreurs

de Byumba, Ruhengeri et Gisenyi. Le sort des Tutsi restait le même, périr en masse.

Selon certains témoins, la stratégie du massacre des Bagogwe avait été élaborée au cours d'une réunion ultra secrète tenue au domicile du chef de l'État quelques temps avant le début de la guerre. Au cours de cette réunion des tâches précises avaient été distribuées, notamment le nettoyage de la région de tout ce qui est Tutsi ou nduga avant le processus de démocratisation.

Un témoin raconte : « La réunion qui a préparé les massacres des Bagogwe était présidée par Juvénal Habyarimana lui-même, son épouse étant aussi présente, ainsi que le colonel Sagatwa et son épouse et un sorcier amené par Sagatwa. C'est le Ministre Joseph Nzirorera qui était chargé d'apporter l'argent nécessaire au préfet Nzabagerageza »[13]. Cette information est confirmée par un autre témoignage : « le président de la République aurait présidé une réunion de « l'escadron de la mort » au cours de laquelle le massacre des Bagogwe aurait été décidé »[14].

Selon le même témoin, « c'est le Colonel Élie Sagatwa qui aurait proposé l'opération du massacre des Bagogwe et le Président Habyarimana aurait acquiescé de la tête. Nzirorera, Nzabagerageza et Côme Bizimungu devaient chercher les bourgmestres en qui ils avaient confiance. Une fois l'opération commencée, on devait s'assurer de la présence des gendarmes pour que le travail se fasse « bien »[15]. Le ministre Nzirorera devait financer l'opération.

Charles Nzabagerageza, le préfet de Ruhengeri dirigeait un comité de coordination des massacres. Il avait recruté des gens originaires de Ruhengeri dignes de confiance pour exterminer les Bagogwe. Joseph Nzirorera, le chef de la milice interahamwe, et Pierre Tegera[16], le directeur du projet de valorisation de la pomme de terre à Ruhengeri faisaient partie de ce comité.

5. Le déroulement des massacres

Mercredi, le 23 janvier 1991, les combattants du FPR avaient lancé un raid sur la ville de Ruhengeri. Ils avaient ouvert la prison et libéré tous les prisonniers. La prison de Ruhengeri était réputée la plus terrible du pays en raison de l'existence de cachots

et tous souterrains où ont séjournés des prisonniers politiques. Parmi les prisonniers libérés par le raid du FPR, figuraient le major Lizinde, ancien chef de la Sûreté, incarcéré pour complot contre l'ex-président Habyarimana[17]. En libérant les prisonniers politiques, le FPR venait d'infliger un camouflet au régime dictatorial de Habyarimana. L'offensive de Ruhengeri, une des régions les mieux protégées par les FAR, montrait que le FPR restait un interlocuteur incontournable dans la recherche d'une solution au problème rwandais.

La libération de la prison de Ruhengeri, cette opération avait fortement affaibli la crédibilité du gouvernement rwandais et fait prendre conscience aux populations hutu la gravité de la guerre.

Devant l'échec des FAR, le président Habyarimana expliquait dans son discours du 4 février 1991, qu'il avait ordonné une enquête pour déterminer comment le FPR avait pu pénétrer jusqu'à Ruhengeri 'sans inquiétude' alors que l'alerte 'semblait' avoir été donné. L'enquête concernait directement le chef des opérations militaires dans la région de Ruhengeri, le colonel Charles Uwihoreye et les Tutsi de la région, tous accusés d'être des complices du FPR.

Quelques temps après le raid, le colonel Uwihoreye fut suspendu de ses fonctions et les Tutsi pris à partie par la population. Plusieurs furent arrêtés car ils étaient soupçonnés par le simple fait de leur appartenance ethnique. Les gens étaient arrêtés suivant une liste de suspects dressée par les autorités communales.

Les autorités demandaient à la population d'être vigilante. La vigilance se traduisait par des chasses au Tutsi. Des groupes de hutu, armés de bâtons, de machettes, de houes recourbées attaquaient leurs voisins Tutsi, les soupçonnant de complicité avec la rébellion.

Le massacre des Bagogwe s'est fait en deux grandes étapes. La première fut violente et dura quelques mois. Pendant cette première période, l'armée massacrait des populations sous prétexte de combattre le FPR. La deuxième période fut longue. Elle va de 1991 jusqu'en avril 1994.

La première période dura un mois à un mois et demi, c'est-à-dire jusqu'à la mi-mars 1991. Après cette date, « la région était régulièrement mise sous tension, chaque fois à la suite des incursions des com-

battant du FPR sur le territoire. L'armée et les autorités civiles attisaient cette tension en affirmant à la population hutu que la présence des Inkotanyi n'était possible que grâce à la présence de leurs « frères » paysans au sein de la population vivant dans cette région »[18].

Des hommes et des femmes étaient frappés par la population et lorsqu'ils se rendaient auprès de la commune pour chercher protection, ils étaient arrêtés et frappés encore plus. Une série de massacres, des attaques sauvages durèrent plusieurs semaines, les victimes étaient accusées d'être des Tutsi. Tous ceux qui étaient tués étaient des civils qui n'étaient pas impliqués directement dans les combats.

Un ratissage organisé commença dans la région. Le bataillon para avait été dépêché de Kanombe par le colonel Serubuga pour aller effectuer un ratissage systématique dans la ville de Ruhengeri et ses environs. Le camp bataillon de Mukamira devait s'occuper du nettoyage dans les communes de Mukingo et Nkuli. Les FAR exécutèrent sur-le-champ tous les prisonniers libérés par le FPR qui ne les avaient pas suivis.

Les autorités rwandaises qui venaient de massacrer les Tutsi de la région, déclaraient sur les antennes de la radio nationale que les troupes gouvernementales avaient tué une centaine de rebelles[19]. En réalité, ils venaient d'exterminer des populations civiles Tutsi sans défense.

6. Le rôle de l'armée

Rappelons que, jusqu'en 1992, le président Habyarimana était le chef d'État-major. Il était secondé par deux chefs d'État-major adjoints, l'un pour la gendarmerie, le colonel Célestin Rwagafilita[20], l'autre pour l'armée de terre, le colonel Laurent Serubuga[21]. Tous les trois étaient impliqués directement dans les opérations de l'armée. Après l'incursion du FPR dans la ville de Ruhengeri, ils donnèrent l'ordre à l'armée rwandaise d'attaquer et de massacrer systématiquement les populations civiles Tutsi localisées au nord-ouest du pays.

Partout, la situation était caractérisée par une intervention de l'armée et des autorités civiles pour attiser la tension. L'armée assurait l'encadrement des groupes de paysans avant de les envoyer tuer. Ils

tuaient en toute impunité. La situation d'impunité permit aux tueurs de tuer et de piller les biens des Tutsi. Les biens pillés étaient utilisés par les pilliers au su de tout le monde. Les toitures de maisons étaient démontées, des portes et des fenêtres emportées, des meubles et des ustensiles enlevés.

Selon plusieurs témoins, les ordres de tuer les Tutsi étaient communiqués aux commandants des secteurs d'opérations par télégramme ou par réseau radio[22].

Dans la plupart des cas, les milices paysannes étaient encadrées par les militaires. Ils leur fournissaient des fusils et des grenades. « Certains Tutsi ont été arrêtés et exécutés immédiatement, que ce soit chez eux ou à l'extérieur. Il existait, sinon des ordres qui a été toutefois affirmé- au moins une tolérance par l'armée et les autorités civiles et judiciaires, accordée aux groupes des civils armés, permettant à ces derniers d'exécuter immédiatement les personnes arrêtées, sans les acheminer jusqu'aux autorités »[23].

Pendant la nuit du 3 au 4 février 1991, les militaires du camp Bigogwe tuèrent des dizaines de familles de Bagogwe. Le colonel Serubuga avait ordonné au commandant du camp de déployer des soldats dans la commune Mutura. Le bataillon devait encadrer les miliciens au cours des tueries. Plusieurs personnes furent tuées par des groupes de militaires, appuyés par des membres de la population. Lorsque les gens n'étaient pas exécutés sur place, les futures victimes étaient emmenées en camion dans les lieux où avaient lieu des exécutions collectives.

Quelques officiers sans scrupules seront à la tête de hordes de tueurs. Au début des massacres, le major gendarme, Jean Marie Vianney Nzapfakumunsi[24] avait été nommé commandant de la gendarmerie, à la place du colonel Uwihoreye. Il va exécuter systématiquement le plan des massacres des Bagogwe et d'autres Tutsi dans la région de Ruhengeri. Les gendarmes étaient mobilisés. Ils étaient ensuite envoyés superviser les tueries. Les gendarmes procédaient aussi à l'arrestation des Tutsi. Ceux-ci étaient conduits au cachot communal. Les personnes arrêtées étaient exécutées en présence des gendarmes. A Kinigi, une femme témoin des massacres raconte avoir vu les militaires exhorter la population à tuer. Les militaires appelaient les gens à tuer avec des machettes sans même les leur amener. « les couper en morceau

disaient-ils »[25].

Un autre officier-bourreau, le major Muvunyi[26] des FAR avait été muté à Ruhengeri pour traquer les Tutsi. Pendant le ratissage, il fit le tour de la région en massacrant tous les tutsi soupçonnés d'être les complices du FPR. Un jour, dans la commune de Nkumba, il obligea le père et ses fils à creuser leur tombe de leurs propres mains. Lorsque la fosse fût terminée, il les exécuta à coup d'une houe. Plusieurs hutu assistaient à l'exécution.

Alors que l'après-midi du 23 janvier 1991, les soldats du FPR avaient évacué la ville de Ruhengeri, les bombardements des FAR continuaient dans la zone de Kinigi. Ces bombardements durèrent plusieurs jours. Le bruit des canons servait de couverture aux massacres. Il s'agissait de faire croire aux gens que la guerre continuait. Les soldats avaient bouclé la région. Ils disaient poursuivre l'ennemi qui s'y cachait. Les militaires étaient déployés partout. Personne ne put s'échapper. Des centaines de Tutsi furent assassinés chez eux. Les policiers communaux arrivaient les premiers sur les lieux de crimes. Ensemble avec les gendarmes ils devaient s'assurer que les miliciens étaient suffisamment armés. Ils devaient s'assurer que le secteur était bouclé. « Les barrages étaient nombreux sur toutes les routes, les pistes et les sentiers, distants en moyenne de deux kilomètres. Il était donc impossible aux victimes potentielles ou réelles de s'échapper d'une commune à l'autre. C'est ce qui a expliqué le peu de réfugiés dans les pays voisins et même dans les paroisses. Ces victimes étaient contraintes d'attendre leurs bourreaux chez elles, impuissantes et résignées »[27].

La chasse au Tutsi continuait dans tous les secteurs de Kinigi, surtout dans la zone de Nyarugina.

7. Les régions ravagées par les massacres

Le massacre des Tutsi fut systématique à partir du 23 janvier 1991.

A partir du 25 janvier 1991, M. Kajelijeli Juvéanal, le bourgmestre de Mukingo, mobilisa la police communale et les gardes forestiers qui sillonnaient la région à la recherche des Tutsi.

Le véhicule de la commune Mukingo, une camionnette Toyota-hilux jaune et une autre camionnette bleue ayant appartenu auparavant à l'Université de Nyakinama, transportaient des gens arrêtés chez eux. Ils étaient ensuite mis dans les cachots de la commune. Là, ils étaient battus à mort. Ensuite, ils étaient fusillés en présence du bourgmestre, Kajelijeli et du lieutenant Hasangineza. Dans la soirée, les corps étaient transportés par le véhicule de la commune. Les corps étaient jetés dans les grottes de Nyaruhonga[28].

Mardi 29 janvier 1991. Cela faisait exactement 7 jours que les éléments du F.P.R avaient investi la ville de Ruhengeri, forcé la prison dite spéciale de cette ville et emporté avec eux une bonne partie des prisonniers politiques. Une semaine, jour après jour, que durait le cauchemar baptisé « opération nettoyage » ou ratissage qui visait les membres mâles, jeunes et vieux des familles Bagogwe.

Quelques récits

Ruhengeri

Une voiture vient de stationner devant un enclos. C'est la fameuse camionnette bleue de l'Université campus de Nyakinama. A son bord, le très redoutable lieutenant BONIFACE HASANGINEZA du camps Mukamira, celui-là par qui les disparitions arrivent.

- L'officier exhibe un mandat d'amener signé par KAJELIJELI, le bourgmestre de la commune de Mukingo, et embarque Monsieur BUKUMBA AUGUSTIN[29] et son oncle RUDATINYA. La vieille maman de Bukumba, qui a sans doute pressenti le sort qui attend son fils, tente de s'interposer. Elle sera bousculée sans ménagement et jetée sur la chaussée. Cette nuit-là on entendra des coups de feu discrets au bureau commune.

Ils furent fusillés le soir même. Les familles des victimes ignoraient le sort des détenus. Comme d'habitude ils continuaient à se présenter devant le bureau communal pour demander les nouvelles des leurs sans recevoir de réponse. Pour ne pas éveiller des soupçons sur l'exécution des prisonniers, le bourgmestre dit qu'ils les avaient été transférés à la prison centrale de Ruhengeri.

- SABIN NSHUTINZIMA et son frère PIERRE

CHRYSOLOGUE MUTANGUHA et d'autres personnes avaient été arrêtés en 1990. Ils étaient accusés d'être complices du FPR. Ils furent libérés lors du raid du FPR dans la ville de Ruhengeri. Quelques heures après leur libération, ils furent assaillis par une foule de miliciens. Ils furent tués à coups de lances. Leurs neveux FLORENT NDAYAMBAJE (23 ans) et FLORIBERT NDAYIZEYE (17 ans) qui avaient tenté de trouver refuge à Ruhengeri y ont été arrêtés par les hommes de Kajelijeli avant d'être transférés dans leur village natal (Gataraga) où ils ont été passés par les armes le 6 février 1991. La camionnette communale vint charger les cadavres qui furent ensuite jetés dans les grottes de Nyaruhonga. Les autorités communales répandaient la rumeur selon laquelle les victimes avaient rejoint le FPR.

- Marie a 33 ans et six enfants. Elle est veuve et tutsi. Au mois de février 1991, certaines personnes ont commencé à la menacer. « Les soldats sont venus chez moi, dit-elle. Ils m'ont frappé avec du fil électrique. Dis-nous où sont les Inkotanyi, me demandaient-ils. Ils ont aussi frappé mes enfants. Ils m'ont conduite au cachot de la commune, où je suis restée trois jours sans manger. Nous étions 70 personnes ainsi arrêtées, régulièrement battues et les femmes violées. Quatre personnes sont mortes. Après, j'ai passé encore deux mois à la prison centrale ».

Lorsque les rescapés demandèrent les certificats de décès des membres de leurs familles, les autorités communales refusèrent d'en délivrer arguant que les victimes avaient rejoint la rébellion. Ils n'avaient pas l'usufruit des biens laissés par les victimes. Le préfet de Ruhengeri, Charles Nzabagerageza et le président de la cours d'appel, Albert Mutuyeyezu, les chefs militaires organisèrent une émission radiodiffusée le 12 mars 1991, dans laquelle ils expliquaient qu'il n'y avait pas eu de massacres de Bagogwe.

Le président et son gouvernement justifiaient les massacres par la situation de guerre dans le nord du pays. Selon eux, la population hutu était furieuse à cause de l'attaque de la ville de Ruhengeri. Et pourtant les combats n'avaient touché que trois secteurs de la commune de Kinigi et Kigombe (une commune étant composée de plus de 16 secteurs). La guerre n'avait pas touché les communes de Mukingo, Mutura, Nkuli, Karago, Giciye, de la préfecture de Ru-

hengeri et Gisenyi.

Les arrestations et les exécutions sommaires atteignirent d'énormes proportions. Les grottes de Nyaruhonga regorgeaient de cadavres.

Dans toutes les communes où les massacres ont été commis, le travail avait été organisé de manière telle que les bourreaux provenaient d'un secteur différent de celui des victimes pour éviter toute tentation de compassion ou tout sentiment humain en face d'un visage familial.

La stratégie des massacres prévoyait le silence sur les tueries. L'endroit des massacres était inaccessible. Cette région était sous le contrôle de l'armée. Kigali, la capitale était loin. L'akazu avait donné des consignes aux autorités locales- Le massacre des Bagogwe devait rester caché.

Un des enquêteurs belges pouvait constater en août 1992 : « Lors de notre première mission, au mois d'août 1991, des rumeurs commençaient à circuler sur une éventuelle reprise des tueries. Des témoignages nous étaient déjà communiqués, qui parvenaient toutefois difficilement à Kigali étant donné le quadrillage de la région du nord par l'armée et par des milices paysannes, souvent encadrées par des réservistes ou par des autorités locales »[30].

Dans la commune voisine de Nkuli, les tueries commencèrent directement après l'attaque de Ruhengeri. Les hommes bagogwe furent arrêtés et conduits au bureau communal de Nkuli. La mission adventiste de Rwankeli fut envahie par les miliciens. Ils embarquèrent les pasteurs Tutsi au camp militaire de Mukamira. Là, ils furent torturés toute la nuit. Les soldats avaient allumé le feu autour duquel ils avaient disposé les victimes. Avec du métal chauffé ils les écorchaient les victimes. Vers 5 heures du matin, on chargea les corps dans les sacs soigneusement couverts d'une bâche. Les camionnettes prirent la direction de Nyaruhonga. Ensuite, les cadavres furent jetés dans les grottes par trois ou quatre.

A Kinigi, le massacre des Bagogwe commença le 27 janvier vers 15heures. « Des conseillers communaux ont amené les Bagogwe à un endroit qui s'appelle « rond point », situé à quelques centaines de mètres du bureau communal. Les victimes ont été assassinées, dans un premier temps avec des machettes, des pierres et des lances sous forme de bambou acéré. Par

la suite, un militaire a tiré des balles sur chacune des victimes »[31].

Les tueurs suivaient les instructions du bourgmestre Gasana. Plusieurs corps furent entassés dans une fosse commune creusée sur son propre terrain.

Les massacres furent menés en gros par les gardes forestiers munis de fusils pour répondre à une riposte insoupçonnée des victimes. Ces protecteurs du parc national des volcans, recrutés exclusivement parmi les anciens militaires se sont livrés à une poursuite impitoyable, décimant les groupes de Bagogwe qui tentaient de gagner la forêt.

Les populations Batwa recrutés auparavant comme danseurs du parti hutu MRND furent utilisés par les miliciens et les FAR pour violer les femmes Bagogwe.

Gisenyi

La vague des tueries s'étendait à la région de Gisenyi. Les tueries s'organisèrent au tour du camp militaire de Bigogwe, situé à moins de trente kilomètres de Gisenyi. Le camp militaire abritait plusieurs recrues. Il s'agissait en grande partie de miliciens interahamwe qui venaient passer quelques mois au camp avant de regagner le front.

Non loin du camp habitaient plusieurs familles bagogwe.

« Pendant la nuit du 3 au 4 février, les militaires ont tiré pendant quelques heures répétant le simulacre de Kigali au mois d'octobre précédent. Le matin suivant, les militaires sont partis à la recherche des forces du FPR qu'on disait dans les environs ou, faute d'eux, des « complices » qui auraient pu faciliter leur attaque »[32].

Les Bagogwe étaient immédiatement exécutés et jetés dans des fosses communes. « Des cadavres y étaient enchevêtrés les uns contre les autres »[33]. Les victimes étaient tuées en masse et assommées par des massues, découpées par des machettes. Quelques personnes étaient enterrées encore vivantes.

Ceux qui n'avaient pas été tués ce jour-là, étaient transportés en autobus de l'Onatracom vers Gisenyi où les lieux d'exécution avaient été aménagés. Plusieurs victimes furent tuées au camp militaire de Gisenyi. Un témoin raconte : « Plusieurs détenus et anciens détenus de la prison de Gisenyi, que nous avons rencontrés, nous ont expliqué que, pendant une dizaine de jours, des prisonniers de droit

commun ont été requis chaque jour pour enterrer des Batutsi dans le cimetière public de Gisenyi ». D'après les témoignages de prisonniers qui ont participé aux enterrements correctifs, il semble que beaucoup de gens soient morts à la brigade de Gisenyi. Les Tutsi étaient arrêtés et tués dans la nuit généralement dans les cachots communaux.

Dans plusieurs cas, les personnes arrêtées par la gendarmerie étaient tuées sur le champs. C'est le cas de trois étudiants de l'Université adventiste de Mudende en commune Rwerere. Ils furent exécutés aux environs de l'école et leurs corps furent découverts quelques jours après. Une jeune fille de la même région qui tentait de traverser de fuir vers le Congo voisin (ex- Zaïre) fut arrêtée par les Interahamwe. Elle fut battue jusqu'à la mort.

A Mutura, un soldat du camp de Bigogwe avait trouvé la mort dans les affrontements avec les Bagogwe qui essayaient de se défendre, redoublant d'autant la férocité des massacres. Les FAR accompagnés de civils hutu se livrèrent au carnage sans distinction : même les bébés étaient arrachés du dos de leurs mères pour être coupés en morceaux.

A Kanama, des militaires de Gisenyi sont venus prêter main-forte à des groupes de civils hutu qui avaient ouvert la chasse aux Bagogwe et plus généralement à la population Tutsi de la région. Un certain Phocas Nkinzingabo, 30 ans, fut transporté vivant à Gisenyi où il fut achevé par des femmes et des enfants de militaires. Une fosse commune avait été aménagée non loin du camp.

Les massacres continuèrent. En 1992, 9 mille Bagogwe sont massacrés avec femmes et enfants. Souvent, on tuait avec des grenades.

Presque tous les hommes Bagogwe avaient été exterminés au cours des deux premières années. Il restait dans la région des veuves, des orphelins et des personnes âgées. Les rescapés, en majorité des femmes et des enfants, se trouvaient dans une situation dramatique après la mise à mort, souvent devant eux, de leurs maris, de leurs pères, de leurs frères ou de leurs enfants. Sans protection, plusieurs femmes ont été violées. Terrorisés, les rescapés avaient été pillés, leur bétail liquidé, leurs cultures ravagées.

A partir du 8 février 1993, l'extermination va atteindre toutes les catégories, les femmes et les enfants

seront aussi visés.

La tactique des tueries va changer. Les gens sont arrêtés en masse et regroupés dans un même endroit. Ils sont ensuite tués à coups de grenades. Ceux qui tentent de s'échapper sont abattus par la police communale qui encadre le lieu d'exécution. Durant cette période, le viol des jeunes filles se faisait en toute impunité.

8. Les médias

Dans son dixième numéro, le journal Rwanda Rushya[34] avait dénoncé la répression exercée sur la population Bagogwe. Les journalistes qui en parlèrent furent accusés de jouer le jeu de l'ennemi, de chercher à diviser le pays[35]. Le journal extrémiste Kangura éleva la voix pour nier les massacres, tout en regrettant qu'ils n'aient pas eu lieu.

Son rédacteur en chef écrit : « La presse pro-inkotanyi a largement diffusé ces derniers temps de longues listes de combattants du FPR recrutés au sein du groupe Bagogwe, une sorte de Bohémiens rwandais appartenant aux Bahima (...) un certain nombre portés disparus sont bel et bien dans les rangs des agresseurs inyenzi-inkotanyi (...) Ces dits Bagogwe ou Falacha (...) ont cependant intérêt à se convertir à une vie civilisée des autres rwandais (...) avant qu'il ne soit trop tard pour eux »[36].

Ceux qui dénoncèrent les massacres des Bagogwe subirent des répressions. Ainsi, M. Fidèle Kanyabugoyi, originaire de Kinigi, directeur au Ministère des Travaux publics et membre de l'association de défense des droits de l'homme dénommée Kanyarwanda fut arrêté en 1992 et 1993. Il fut l'objet de menaces de mort à la fin du mois d'août 1992. Il avait collecté des informations sur le massacre des Bagogwe en 1991. Il fut convoqué par le procureur général de la cour de cassation pour qu'il s'explique sur son enquête au sujet du massacre des Bagogwe et surtout sur le fait qu'il avait conclu à l'implication du bourgmestre de Kinigi. Le 29 août 1992 son domicile fut attaqué par les hommes armés. Deux ans après, il fut pendant le génocide.

Les associations de défense des droits de l'homme dont l'ARDHO avaient commencé une enquête sur le massacre des Bagogwe. Mais aucun rapport n'avait

été publié. Elles purent alerter l'opinion publique à travers les radio internationales.

Pendant ce temps, les partis politiques s'enfermèrent dans un mutisme obstiné. Le parti du président, le MRND nia les massacres. Il le fit par l'intermédiaire des autorités préfectorales des régions touchées par les massacres. Après tout, ce sont ses membres qui avaient ordonné ces massacres. Il chercha d'abord à étouffer les rumeurs, en maintenant la terreur sur les rescapés pour les empêcher de parler. Les autorités locales avaient bloqué toutes les issues pour leur interdire la fuite. Des sévères restrictions de circulation avaient été prises à l'encontre des personnes étrangères à la région. Pour les habitants de la région, les permis de circulation sont parcimonieusement distribués uniquement aux personnes sûres, c'est-à-dire aux Hutu. Même après les massacres, les tueurs furent maintenus dans leurs fonctions et ceux qui tentèrent de s'opposer aux massacres, comme l'ancien Ministre de l'Intérieur, J.M.V. Mugemana et l'ancien bourgmestre de la commune de Mutura furent limogés.

Selon un témoin, le parti politique MDR aurait tenté de condamner publiquement les massacres, mais l'aile conservatrice bloqua l'initiative. La lutte contre les Tutsi était toujours à l'ordre du jour. Lors du congrès constitutif du PSD tenu à Kigali, le 1 juillet 1991, une des commissions a proposé la condamnation des massacres. La direction provisoire du parti adopta l'idée d'attendre une enquête approfondie. Le PL n'aborda pas la question non plus, préférant le silence rassurant devant le terrorisme du régime.

9. L'opinion internationale

L'ampleur des massacres croissait sans cesse : les massacres progressaient impunément. Dans les communes touchées par les massacres, les femmes et les enfants restaient toujours nombreux mais ils continuaient de souffrir des menaces, arrestations, et viols[37].

Il a fallu plus de trois mois pour que l'information filtre. Seules les associations de défense des droits de l'homme basées au Rwanda avaient mené des enquêtes dont les conclusions faisaient état d'exécutions massives de civils.

Une première enquête internationale sera menée par Eric Gillet et André Jadoul, avocats au barreau de Bruxelles[38]. Leur enquête provoqua des représailles sur les rescapés des précédents massacres. Les autorités rwandaises accusaient les Bagaogwe d'avoir indiqué aux enquêteurs les lieux où se trouvaient les charniers des récents massacres.

Le rapport des enquêteurs belges établissait les circonstances et les auteurs des massacres. « La population hutu, sous l'instigation de l'armée et de certaines autorités civiles locales, s'en est prise à la communauté des Bagogwe. Ceux-ci sont apparentés aux Batutsi. Les persécutions ont consisté en pillage de maisons, en assassinats, en emprisonnements également. Les assassinats ont rapidement pris une ampleur telle qu'on a pu parlé des massacres, voire de génocide. Très rapidement, de nombreuses listes de victimes ont circulé »[39]. Le rapport des enquêtes avait été remis à la Commission des Droits de l'homme à Genève. En réaction, le Rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'Homme avait envoyé au gouvernement rwandais une lettre transmettant des renseignements qu'il avait reçu concernant six incidents allégués d'exécutions extrajudiciaires. Un des incidents concernait le massacre des Bagogwe[40].

Les divers rapport font mobiliser l'opinion internationale contre le président et sa famille.

En mai 1992, Amnesty Internationale montrait que les Bagogwe étaient la « cible d'élimination ».

La clameur soulevée au Rwanda par les différents rapports des associations de défense de droit de l'homme et la lettre du Rapporteur spécial exercèrent une forte pression sur le Président Habyarimana et son entourage. Le président sentait venir la tempête. Sur le plan militaire, la rébellion tenait en tenaille les Forces Armées rwandaises.

Contraint par une montée en créneau de plusieurs associations de défense de droits de l'homme et l'insistance de la Commission des droits de l'homme à fournir les explications au sujet des massacres de populations Tutsi, le président Habyarimana dût reconnaître l'existence des massacre dans le pays. Face aux graves accusations, il promit d'arrêter les tueries. Dans sa réponse à lettre du Rapporteur spécial, il s'engageait à prendre des « mesures additionnelles pour empêcher que d'autres pertes de vies humaines ne se pro-

duisent dans des conditions analogues, à savoir : des négociations pour mettre fin à la guerre interethnique dans le nord du pays et un séminaire à l'intention des militaires avec pour thème le respect des droits de l'homme en période de guerre »[41]. Mais, nul part il parle de la répression pour des crimes et des délits commis par les autorités civiles et militaires. Il espérait ainsi faire taire les voix accusatrices et coaliser l'opinion publique sur le problème de la guerre. Tout en reconnaissant que des centaines de Tutsi avaient été tués par l'armée rwandaise, le président Habyarimana rejetait les responsabilités sur le FPR, puisque les victimes « étaient tombées sur le champ de bataille »[42].

La question des massacres des Tutsi fut de nouveau soumise à la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme[43]. Plusieurs rapports soulevaient la question de la torture et des disparitions forcées. « Un certain nombre de civils qui avaient été incarcérés auraient par la suite disparu ; on craignait qu'ils n'aient été tués pendant qu'ils étaient gardés à vue, au cours de leur transfèrement d'une prison à une autre ou à l'intérieur des locaux de la prison, puis enterrés secrètement »[44].

Au début de l'année 1993, des organisations rwandaises de défense des droits de l'homme avaient invité le Rapporteur spécial à participer à une commission d'enquête internationale. Déclinant l'offre, il avait répondu qu'il appartenait aux autorités rwandaises de mener des enquêtes sur les massacres.

Une Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme se rendit au Rwanda du 7 au 21 janvier 1993[45]. Un travail sur terrain avec d'importants moyens logistiques et scientifiques permirent à la Commission de dresser un rapport détaillé sur les massacres des Bagogwe. Le rapport montre minutieusement les mécanismes des massacres et décrit les techniques utilisées. Le rapport de la Commission identifie clairement les responsables des massacres. Sur la question du génocide, le rapport de la Commission était explicite. « L'horreur de la réalité observée par la Commission estompe en fin de compte l'importance du débat juridique sur la qualification de génocide. De nombreux Tutsi, pour la seule raison qu'ils appartiennent à ce groupe, sont morts, disparus ou gravement blessés ou mutilés ; ont été privés

de leurs biens ; ont dû fuir leurs lieux de vie et sont contraints de vivre cachés ; les survivants vivent dans la terreur »[46].

Le rapport de la Commission internationale fut suivi par la visite du Rapporteur spécial au Rwanda entre le 8 et le 17 avril 1993. Son rapport confirmait celui de la Commission internationale. Il faisait état de massacres de populations civiles Bagogwe. Selon le rapport, « le nombre de victimes a parfois atteint des proportions tragiques, comme par exemple à Kibilira, où au moins de 348 personnes auraient été exterminées en quarante-huit heures peu de temps après le déclenchement de la guerre en octobre 1990 »[47]. Plusieurs éléments avancés montraient qu'il agissait d'un génocide. Le rapporteur constata lui-même que « les victimes des attaques, des Tutsi dans l'écrasante majorité des cas, ont été désignés comme cible uniquement à cause de leur appartenance ethnique, et pour aucune autre raison objective »[48].

Comme dans les rapports précédents, le Rapporteur spécial dénonçait le massacre des Bagogwe comme un crime contre l'humanité. Les différents rapports avaient montré « la responsabilité du Chef de l'État et de son entourage immédiat, entre autre familial » dans les massacres et dans les exactions perpétrés à l'encontre des Tutsi et des membres de l'opposition »[49].

Malgré l'insistance du rapporteur spécial auprès du gouvernement rwandais de prendre des sanctions contre ceux qui étaient impliqués dans les massacres, aucun suspect ne fut appelé à s'exprimer devant une cours ou une commission de justice.

Le rapport de la commission internationale qui avait été présenté à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies fut relégué au second plan. Le Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur les massacres au Rwanda n'eut pas de suite. Et pourtant il affirmait que la qualification de génocide devait être retenue en ce qui a trait aux massacres des Tutsi.

La communauté internationale se laissa piéger par le simple aveu du gouvernement rwandais. Dans la suite, aucune mesure énergique ne fut prise à l'encontre des criminels.

Conclusion

Le massacre des Bagogwe ne fut pas comme le disait le président Habyarimana, une réaction spontanée de la population hutu. L'ordre de tuer venait du président lui-même. Au sommet de la machine d'extermination se trouvait l'armée. C'est elle qui a joué « le rôle de l'incitation aux meurtres, c'est elle qui en a fourni les justifications, notamment pour venger la prise la prison de Ruhengeri, et en désignant les Bagogwe comme ceux qui auraient rendu possible ce grave revers de l'armée rwandaise. On accusait les Bagogwe d'être complices de prétendues infiltrations du FPR dans cette région[50].

Dans ce contexte, un certain nombre de cadres de l'armée bien identifiables jouèrent un rôle d'incitation, de propagation et d'encadrement des tueurs. Ils fournirent un appui logistique aux tueurs : « arrestations des Tutsi jusque dans les maisons : exécutions sur place, mauvais traitements et exécutions dans les camp militaires, transfert des rescapés dans les prisons officiels, utilisation des camions militaires pour transporter les prisonniers et les corps des victimes »[51].

Beaucoup de faits font croire que le massacre des Bagogwe et les autres tueries qui ont eu lieu à la même période, étaient le début d'un vaste projet d'extermination des Tutsi. Tous ces massacres servirent d'échantillon au génocide de 1994. Ils permirent d'évaluer le coût d'une telle opération, le nombre de personnes à déployer et la technique de dissimulation pour masquer le crime. Le gouvernement avait adopté la stratégie de la négation et du mensonge face à des accusations des médias et des associations de défense des droits de l'homme. Pendant cette période, de nombreux corps furent enterrés clandestinement, d'autres jetés dans les grottes. A part les bourreaux, personne d'autre n'a pu constater le décès. La disparition des corps faisait planer un doute sur la mort réelle des gens. Les autorités affirmaient que plusieurs Bagogwe avaient rejoint le FPR. De fait, les victimes devenaient des traîtres[52]. Le gouvernement refusait de délivrer les certificats de décès, en prétendant que les victimes avaient rejoint la rébellion.

Le massacre des Bagogwe fut lourdement financé.

On sait que les extrémistes hutu bénéficiaient des soutiens financiers. L'argent venait des caisses de l'État et des comptes privés. Le rôle de certaines banques est indéniable. Presque tous les directeurs de banques et d'autres instituts financiers étaient membres de l'Akazu[53].

A cette époque, les membres de l'akazu profitaient de leurs postes pour détourner les fonds afin de financer l'achat des armes et de payer les milices[54]. Plusieurs activités illicites étaient tolérées par le gouvernement. Les transactions allaient du trafic de gorilles et de drogue au trafic d'or. Les mêmes lobby mafieux seront impliqués dans le génocide de 1994.

Textes de référence

- Commission des Droits de l'Homme. Question de la violation des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, présenté par M. S. Amos Wako. Quarante-huitième session, 31 janvier 1992, p 125.

- Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, (FIDH, Africa Watch..Mars 1993).

- Commission des Droits de l'Homme. Question de la violation des Droits de l'homme et des libertés fondamentales, présenté par M. B. W. Ndiaye, rapporteur spécial, sur la mission qu'il a effectuée au Rwanda, du 8 au 17 avril 1993, cinquantième session, 11 août 1993, pp 1-37.

- Human Rights Watch, Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda, Karthala, Paris 1999.

- Rwanda, death. despair and defiance, African Rights, sept. 1994.

ANNEXES

Gisenyi :
 Kibilira : 11/10/90 à 15 heures, 348 personnes tuées, 550 maisons brûlées
 Satinsyi : 1990/91/93
 Mutura : 1-2.1991
 Rwerere : 1-2.91
 Giciye : 1-2.91
 Kayove : 1-2.91
 Gaseke : 1.93

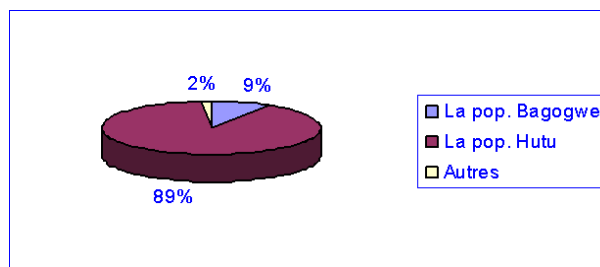


Tableau 1 : La répartition de la population dans le nord-ouest du Rwanda, octobre 1990

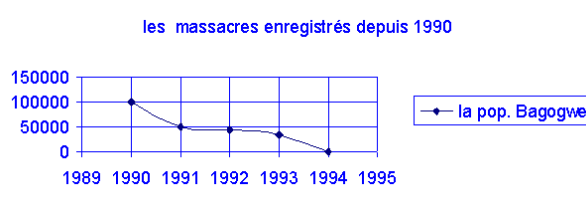
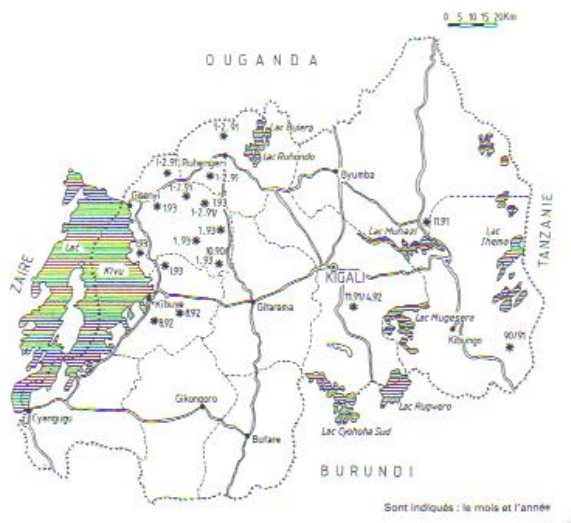


Tableau 2 : les massacres des Bagogwe entre 1990-1994. 1990-1992 : de 100 mille, la population des Bagogwe est passée à 50 mille personnes. 1992-1994 : de 50 mille, les Bagogwe sont passés à 0 personne

Kanama : 1.93
 Rubavu : 1.933
 Ramba 1/93
 Ruhengeri
 Mukingo : 1.91/2.93
 Kinigi : 1.91
 Nkuli : 1.91/2.93

La liste des victimes Bagogwe (janvier-février 1991)

[55]
 Commune Mukingo
 1. Baheja Antoine
 2. Bajyagahe Bernard
 3. Biniga Faustin, enseignant
 4. Bisenge
 5. BUKUMBA AUGUSTIN, 41 ans, fonctionnaire de la Cours d'Appel de Ruhengeri, secteur Rwankeli (tué le 29 janvier 1991 par le bourgmestre de Mu-



Carte des massacres des Bagogwe

kingo, Juvénal Kajelijeli et le lieutenant Boniface Hasangineza).

6. Buturwande
7. Gasahani J.Damascène, enseignant
8. Kabango
9. Kabeja, Inspecteur de police judiciaire
10. Kaderevu
11. Kayobora
12. Komini
13. Manzi Buhirike, enseignant
14. Mashage
15. Munangu
16. Mutanguha Pierre Chrisologue
17. Mvukiyehe
18. Ndayambaje Florent
19. Ndayizera Floribert
20. Ngerero
21. Nshutinzi Sabin, enseignant
22. RUDATINYA (oncle de Bukumba), 70 ans, agriculteur, secteur Rwankeli
23. Sebhayo
24. Sebukayire François
Commune Nkuli
1. Binyavanga Assiel

2. Bundugu (+ son neveu)
3. Busoma
4. Butarika
5. Donatien
6. Gafuranende
7. Gaston
8. Gatamba Alexandre
9. Gatembo
10. Gaterura Vénuste
11. Halleluya
12. Havugimana Emmanuel
13. Ijigija Félicien
14. Jean
15. Joël
16. Kabilika Thomas
17. Kaboga
18. Kamali
19. Kamari Bernard
20. Kanyamajembwe
21. Kanyove
22. Karasira
23. Karasira
24. Kayiranga
25. Kayitsinga
26. Kayumbu, enseignant
27. Miharizo
28. Mugiraneza
29. Mukarukeba (+ son bébé)
30. Nkaka
31. Nyiragashyamba
32. Nyiragasimba
33. Pasteur Alphonse Gashyashyari
34. Pasteur Kanamugire
35. Pasteur Masabo Samuel
36. Rukanika
37. Ruzindana
38. Rwamagana Jean
39. Sebarara
40. Sebubereri
41. Sekamasa
42. Zirimwabagabo Charles
Commune Karago (secteur Nanga)
1. BILIKO, 60 ans
2. BUSHABAYANGWE, 45 ans
3. BUSOMA, 35 ans

4. CYONA, 60 ans (+ 4 personnes de la même famille)

5. DONATIEN, 20 ans

6. GAKWANDI, 70 ans

7. KAYIRANGA FLORENT (agronome de l'OPYRWA à Mutura, tué à Mwiyamike en commune de Karago).

8. MUNYAMPAME, 40 ans

9. RWABULINDI, 35 ans

10. RWAMUCYO, 28 ans (+ tous ses enfants)

11. RWISUMBURA, 20 ans

12. SEBUYANGE, 45 ans

13. TEGERA, 35 ans

Commune Gaseke

1. BAZINGE, 47 ans, idem

2. BEATRICE, 29 ans (et son enfant) secteur Mwendo

3. BYANZEKUNINA, 20 ans, idem

4. GAFUREBO, 55 ans, idem

5. GAFUTA, 45 ans, secteur Rwili

6. GASARABA, 45 ans, idem

7. GASIRABO

8. GATOSHO, 65 ans, idem (+ un fils)

9. GUMIRIZA, 60 ans, idem

10. KANABURENGE, 40 ans, idem

11. KARASANYI, 65 ans, secteur Nyamugeyo

12. KAYAGWE, 50 ans, idem

13. MUNYAKAYANGE, 45 ans, idem

14. NYAGASAZA, 65 ans, idem (+ un fils de 15 ans)

15. NYIRABUKONO, 35 ans, idem (+ un fils de 2 ans)

16. NYIRAMODOKA, 37 ans, idem (+ un fils de 7 ans)

Commune Kanama (secteur Bisizi)

1. BAJARAJARA PIERRE, 20 ans

2. BIGOGA GERARD, 50ans, (tué le 4/02/1991)

3. FRANCOIS, 45 ans

4. KALIMA, 45 ans

5. KALIMBA FESTUS

6. KIBIRIZI GAPASI, 25 ans

7. MUDAHINDWA FRANCOIS, 37 ans

8. MUDAKIKWA, 44 ans

9. NKINZINGABO NYAMAHUNGU

10. NKINZINGABO PHOCAS, 30 ans, agent de la BCEOM

11. NYAMAHUGO, 34 ans

12. RUBANGURA NYAMADA UZZIEL, 35 ans

13. TEGERI ENOCH, 30 ans

Commune Rwerere

1. (Le père de) KANYAMAGARE, 60 ans, secteur Mukingo

2. GASHUGI, 42 ans, secteur Mubona

3. KAMBALI, 22 ans, idem

4. KANYAMAGARE, 28 ans, idem

5. KANYUNDO, 18 ans, idem

6. KARASIMBUKA SAMUEL, 40 ans, idem

7. MUKARWEGO, 43 ans, idem

8. NDAGIJIMANA FAUSTIN, 23 ans, idem

9. NDATIRA, 30 ans, idem

10. RUKARA, 36 ans, secteur Mukingo

11. RUVUMBA, 30 ans, idem

12. RWAKIGARAMA, 30 ans, idem

Commune Mutura

1. AMIEL

2. BIHUBI

3. BIKOTWE

4. BUCELI

5. BUSINDA

6. BUYOGWE

7. GAPFIZI

8. GASHEGU

9. GASIRIMU

10. GATEGETSE

11. HANYURWIMFURA

12. KADALI

13. KALISA CAMILLE

14. KANDANGA

15. KAREHE

16. KAZANDEBE

17. MABUYE

18. MANINDA

19. MUCYAHAGUGU

20. MUDAKEMWA

21. MUGARUKIRA

22. MUGIRANEZA

23. MUKAMUSONI

24. MUREFU

25. NDAGIJIMANA

26. NGARAMBE

27. NGARUYE THOMAS

28. NGIRABATWARE

29. NKERABIGWI
30. NYABUTSIKURA
31. NYABUTSIRIKA
32. NYIRAGATSINZI
33. NYIRAKABUMBI
34. NYIRAMIFUNGO
35. NYIRAMUGURA
36. RURINDA
37. RUSHINGA
38. RUTAGANIRA
39. RWABUKAMBA
40. SEBUHEGEGE
41. SEBUNTU
42. SEGAFUNGA
43. SEMUTEGA FAUSTIN
44. SENDEGEYA
45. SERUMWE
46. SHEMA RUZIBUKIRA

Commune Giciye (secteur Nyamugeyo)

1. (épouse de) NYAMUHABANA, 55 ans
2. BARATA, 55 ans, secteur Nyamugeyo
3. BATSINDA, 40 ans, idem
4. BIMENYIMANA, 45 ans
5. BIRARI, 50 ans
6. BUDUWE, 50 ans
7. DEFURO, 45 ans, secteur Gihira
8. GAHENE, 50 ans, idem
9. GASHABUKA, 35 ans
10. KABAYITA, 35 ans
11. KAMALI, 40ans, idem
12. KANYARUKIKO, 20 ans
13. KINOBERO, 35 ans, secteur Nyamugeyo
14. MBARAGA, 40 ans, secteur Rubare
15. MUNYABARENZI, 25 ans
16. NGATURA, 60 ans, idem
17. NJOLI, 30 ans
18. NTAMBARA, 35 ans, secteur Gihira
19. NYAMUHABANA, 60 ans
20. NZABANITA, 38 ans
21. NZABONIMPA, 35 ans
22. RUKARA, 45 ans, secteur Birembo
23. RWISUMBURA, 35 ans
24. SAMUEL, 40 ans
25. SEBUTARINUMA, 45 ans, idem
26. SENTABIRE, 40 ans, idem
27. SILIMU, 40 ans, idem

Commune Kinigi

1. BAJAHE, idem
2. BAPFAKURERA, idem
3. BARUHA, 25 ans, idem
4. BUSENE, 23 ans, idem
5. BUSERUKA
6. BUSINDA
7. BUTALI, idem
8. BYUSA EUSTACHE
9. CYINTAMA MOISE
10. GAHEHEMURE (épouse de), secteur Nyarugina (fusillée par les gardes forestiers)
11. GAKARANE, 42 ans, idem
12. GAKWISI, idem
13. GASOMINARI, 14 ans
14. GATAHE, idem
15. GATAHO, idem
16. GATWARE, idem
17. KADEBE
18. KAGABO, (cousin du précédent)
19. KARASIRA NATHANAEL
20. KAYAGWE, secteur idem
21. KAYIHURA BONIFACE
22. KAYITENKORE THEOGENE
23. KAYUKI
24. KIGINGI, secteur idem
25. KIZERA, idem
26. KOSIMA, idem
27. KUMWAMI, idem
28. LIBONA
29. MAKUZA, idem
30. MATEKE, 18 ans, idem
31. MATESO DEOGRATIAS
32. MBANGUZA, 30 ans, secteur Kagano, tué dans le secteur de Nyarugina
33. MBONABUCYA, idem
34. MUNYALIBANJE (fils de et son petit-fils, 32 ans et 18 ans), idem
35. MUNYANEZA VINCENT, 14 ans, secteur Kabwende
36. MUNYARIBANJE (fils)
37. MUNYAZIGANJE, idem
38. MUSERUKA, idem
39. MWUMVANEZA JEAN
40. NAYINO GERARD, idem
41. NDAGIJIMANA SAMUEL

42. NDAYISENGA EUSTACHE
43. NDIBAGIZA, idem
44. NDONGOZI, idem
45. NKAKA
46. NYENYERI, idem, (tué chez sa belle-mère épouse de Gahehemure)
47. NZAMUYE, idem
48. PESI, idem
49. RUBERA, 20 ans, idem
50. RUCAMUGIHURI, secteur Nyarugina, visiteur tué en même temps que ses hôtes
51. RUCOGOZA, idem
52. RUDAKUBAGANA, 70 ans, idem
53. RUDAKUBANA
54. RUHANGA
55. RUHUMULIZA, idem
56. RUSAGURE, idem
57. RUSIKU, secteur Gihora
58. RUSUMBANYA, 20 ans, secteur Nyarugina
59. RWABUKAMBA, secteur Bisate
60. RWAGASORE
61. SEBAHUTU, 65 ans
62. SEBARASHONA
63. SEBUGWETE, idem
64. SEBULIKANDE, idem
65. SEBUNYANA
66. SEBUYANGE, idem
67. SEKARARA, idem
68. SEMUCYO, secteur Kagano
69. SEMUKIKA, secteur Nyarugina
70. SERUHONGORE, idem
Commune Kinigi (les victimes tuées entre le 28 juillet et le 31 juillet 1991)
71. GASHABUKA, enseignant, secteur Nyarugina
72. KAYIJAMAHE, cultivateur, idem
73. NKERAKURINDA, idem
74. RUSHEMA, idem

Notes

- [1] Human Right Watch, *Aucun témoin ne doit survivre*, Karthala, 107.
- [2] A. Destexhe, *Rwanda. Essai sur le génocide*, Bruxelles 1994, 51.
- [3] *L'Instant*, le 20 juin 1991.

[4] Gérard Prunier, cité dans « Comptes-rendus des auditions de la mission parlementaire d'information sur le Rwanda », séance du 30 juin 1988.

[5] *Ibid.*, mars 1904, 8.

[6] *Journal de la mission de Rwaza*, mars 1904, 7.

[7] Dans les régions occidentales et septentrionales on trouvait une population composée de lignages hutu autonomes dont le chef pouvait prendre le nom d'Umuhinza.

[8] Omer Marchal, *op. cit.*, 39.

[9] Jean-Pierre Chrétien, *Rwanda. Les médias du génocide*, 28, note 8.

[10] Gérard Prunier, dans « Audition, Assemblée Nationale Française ».

[11] Rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, (FIDH, Africa Watch, Mars 1993, 27. Rapport de la commission internationale d'enquête, 27.

[12] « Ni ngombwa ko natwe twese dukomeza kubibuka (abaguye ku rugamba) kandi tukazabahorera. Tuzabahorera dukomeza kwiyezema ko umwazi wese uziha kuvogera u Rwanda azatsindwa nta kabuza... », *Imvaho N° 873*, 17-23 décembre 1990.

[13] Rapport de la commission internationale, 38.

[14] Rapport du Rapporteur spécial, E/CN.4/1994/7/Add.1 présenté à la cinquantième session de la Commission des droits de l'homme.

[15] Rapport de la Commission Internationale, 38.

[16] Les témoins parlent de Tegera parmi les personnes qui ont dirigé les attaques dans plusieurs secteurs de Kibilira. « Parmi les plus importants on a cité : le Bourgmestre J. B. Ntezilyayo, le secrétaire de la commune, Thomas Ushizimpumu, le directeur du projet de pommes de terre (PNAP) à Ruhengeri, Pierre Tegera, et le président du MRND en commune Kibilira, Innocent Teganya »[16].

Pendant les massacres de Kibilira, Tegera distribuait l'essence pour incendier les maisons et brûler les gens. Le 11 octobre 1990, dans les secteurs Kirengo et Rugarama, Calipofori Munyambonwa, son épouse Dafrosa et ses sept fils furent brûlés vifs en présence de Tegera. Il fut exécuter également Munyemungu, conseiller des secteurs Rongi et Gitarama. Il donna l'ordre de lier le mari. La femme et les enfants

furent découpés et brûlés vifs. Le 12 octobre 1990 a tenu une réunion avec le bourgmestre de Kibilira et les conseillers de secteur. Après cette réunion, les massacres se sont étendus à d'autres communes.

[17] Au sujet de la libération des détenus, le FPR affirmait : 'Nos avons libérés les prisonniers par principe : nous sommes un mouvement de libération et dans cette prison étaient détenus de nombreux prisonniers politiques, notamment des personnes faisant partie des 1.566' accusés devant comparaître pour participation ou complicité avec le FPR. (Marie-France CROS, 'Rwanda : d'autres replis des Belges sont en vue', La Libre Belgique, 25 janvier 1991)

[18] Rapport établi par Éric Gillet et André Jadoul, 29-31.

[19] Vers L'Avenir, 'L'armée rwandaise fait du nettoyage', 13 février 1991.

[20] Le colonel Célestin Rwagafilita est originaire de Kabarondo en préfecture de Kibungo. Membre du comité des onze officiers qui ont renversé le président Kayibanda, membre des escadrons de la mort, actionnaire de Kangura et de la RTLTM, ancien chef d'État-major adjoint de la gendarmerie, il prend sa retraite en 1992. Il recouvre son poste de chef d'État-major de la gendarmerie pendant le génocide. Après le génocide il a quitté le Rwanda avec les FAR. Il est poursuivi par la justice rwandaise (RMP n° 83465/S4) et par le TPIR pour complicité de génocide, incitation publique et directe à commettre le génocide. Le général français Jean Varret, ancien chef de la Mission Militaire de Coopération (oct. 1990-avril 1993) a indiqué devant la Mission d'information : « comment, lors de son arrivée au Rwanda, le Colonel Rwagafilita, lui avait expliqué la question Tutsie : Ils sont très peu nombreux, nous allons les liquider ». (Rapport, p. 276)

[21] le colonel Serubuga est originaire de Giciye en préfecture de Gisenyi. Il faisait partie du groupe des onze officiers supérieurs du haut commandement de la Garde Nationale qui, avec Habyarimana à leur tête, ont pris le pouvoir par un coup d'état le 5 juillet 1973. Ancien chef d'État-major adjoint de l'armée rwandaise, membre des escadrons de la mort, actionnaire de Kangura et de la RTLTM, commanditaire du génocide des Bagogwe, Serubuga fut contraint à la retraite en juin 92 par Juvénal Habyarimana : on lui repro-

chait de devoir son grade élevé à ses liens avec l'Akazu et Agathe Habyarimana plutôt qu'à ses compétences militaires. Fin 1990, le bruit a couru à Kibilira, de la mort de 2 officiers dont le colonel Serubuga, tués soi-disant par les Tutsi. Le massacre des Bagogwe a immédiatement commencé. (Rapport de la commission, 19). Serubuga était à la tribune près de Léon Mugesera en novembre 92 lors de « l'appel de Kabaya », première incitation publique au génocide des Tutsi. Serubuga fut rappelé par le ministère de la défense du Gouvernement génocidaire, 10 jours après le début du génocide. Au sujet de Serubuga, l'ambassadeur Martres déclarait à la Mission d'information : « Le génocide était prévisible dès cette époque (fin 1990), sans toutefois qu'on puisse imaginer l'ampleur et l'atrocité. Certains hutus avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. Le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsi ». (Tome III Auditions I, p. 119). Arrivé en France quelques temps après le génocide, il s'installa pendant plusieurs années dans un foyer de demandeurs d'asile à Strasbourg. Sa demande d'asile fut rejetée au début de l'année 2003. Depuis, il s'est volatilisé dans la nature. Il est poursuivi par la justice rwandaise (RMP n° 823/S13) et le TPIR pour complicité de génocide, de génocide, crimes contre l'humanité, violation de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et du Protocole additionnel II.

[22] Rapport de la commission internationale, 47. Selon certains témoins, les ordres d'attaque étaient donnés par réseau-radio dont un des émetteurs-récepteurs était basé à la résidence du commandant du camp militaire de Gisenyi. Chaque préfecture possédait un appareil relais.

[23] Rapport établis par Éric Gillet et André Jadoul, 29-31.

[24] Le major Jean Marie Vianney Nzapfakumunsi est cité dans le massacre des Bagogwe et dans le génocide des Tutsi de Nyange. Selon un témoin du nom d'Adrien Niyitegeka, l'abbé Athanase Seromba a bénéficié de l'aide logistique du colonel Nzapfakumunsi dans la destruction de l'église de Nyange, dans laquelle au moins 2.000 Tutsi ont péri. (Marina Rini, L'Italia, l'ONU e i preti assassini, 23 août 2001). Il

a quitté le Rwanda après le génocide de 1994 et vit exilé à Paris.

- [25] Rapport de la Commission internationale, 32.
- [26] Le major Muvunyi promu au grade de colonel pendant le génocide de 1994, est originaire de Byumba. En avril 1994, il était le chef des opérations militaires dans la région de Butare. Accusé de génocide, complicité de génocide et de crimes contre l'humanité, réunions et discours d'incitation aux massacres entre avril et juillet 1994 et la distribution d'armes aux milices interahamwe, il a été arrêté le 5 février 2000 en Grande Bretagne au sud de Londres et transféré à Arusha.
- [27] Rapport établi par Éric Gillet et André Jadoul, 29-31.
- [28] Il s'agit d'une grotte située à Kareba, commune Nkuli. Elle est renommée dans la région pour son entrée et ses larges galeries. (Rapport de la Commission Internationale, 28).
- [29] (Bukumba Augustin, un home très exemplaire, qui avait servi en commune Mukingo comme secrétaire communal ensuite, avant de suivre une formation de magistrat et d'intégrer le personnel de la cours d'Appel de Ruhengeri où il exerçait jusqu'au jour de son arrestation.
- [30] Rapport établi par Eric Gillet et André Jadoul, 29-31.
- [31] Rapport de la Commission internationale, 31.
- [32] Ibid., 35.
- [33] Rapport de la Commission internationale, 30.
- [34] Rwanda Rushya, n° 10, août 1991
- [35] La Médaille Nyiramacibiri, n° 3, septembre 1991, pp : 14-15, Nkunuzurwanda Georges : Kameya s'est-il fait le porte-parole des Tutsi », cité dans les Jean-Pierre Chrétien , les médias du génocide, Karthala 1995, 176)
- [36] Hassan Ngeze, Kangura, 24 septembre 1991, cité dans Jean-Pierre Chrétien, op.cit., 178-179).
- [37] Ibid., 37.
- [38] Cf. Rapport de deux missions effectuées par Éric Gillet et André Jadoul, avocats au barreau de Bruxelles, au Rwanda du 9 au 17 janvier et du 2 au 5 février 1992.
- [39] Rapport Éric Gillet et André Jadoul, 29-31.
- [40] Rapport présenté par M. S. Amos Wako, Rapporteur spécial, conformément à la résolution

1991/71 de la Commission des droits de l'homme. Le rapport était soumis à la quarante-huitième session de la Commission (E/CN.4/1992/30, par. 461 à 467).

- [41] Rapport présenté par M. S. Amos Wako, Quarante-huitième session, 126.
- [42] Rapport M. P. Kooijmans, Commission des droits de l'homme 49 ème session, 126.
- [43] Rapport soumis par le Rapporteur spécial, M. P. Kooijmans, en application de la résolution 1992/32 de la Commission des droits de l'homme. Le rapport contenait des renseignements :
- sur la question de la torture (E/CN.4/1993/26, par. 386 à 390)
 - sur les disparitions forcées ou involontaires (E/CN.4/1993/25, par. 441 à 446)
 -
- [44] Ibid., 118.
- [45] La Commission internationale était composée de dix experts mandatés par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) Paris, African Watch (New York), l'Union interafricaine des droits de l'homme et des peuples (Ouagadougou) et le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (Montréal). La Commission comprenait également une équipe technique composée de quatre spéléologues.
- [46] Ibid., 96.
- [47] Cf. Rapport présenté par M. B. W. Ndiaye, rapporteur spécial sur la mission qu'il a effectuée au Rwanda du 8 au 17 avril 1993.
- [48] Ibid., 23.
- [49] Human Rights Watch, Aucun témoin ne doit survivre, 114.
- [50] Rapport de la Commission Internationale, 79.
- [51] Ibid., 79.
- [52] Pour toucher les indemnités familiales ou accéder au compte bancaire de la victime, il fallait avoir un certificat de décès. Aucun certificat ne fut délivré.
- [53] C'est le cas de Séraphin Rwabukumba, beau-frère du président qui était à la Banque Nationale, le président du conseil d'administration de la Banque commerciale était Côme Bizimungu, préfet de Gisenyi au moment du massacre des Bagogwe. La Caisse sociale, l'Electrogaz et les usines de thé étaient dirigés par les proches de la famille présidentielle.

[54] Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre*, 147.

[55] Le journal Rwanda Rushya n° 10 août II 1991 publiait pour la première fois la liste des victimes, 'Dore lisiti ya bamwe mu bishwe bazira ubwoko bwabo'. Un mois après le *Tribun du Peuple* publiait une liste avec de nouvelles victimes sous le titre 'Les victimes du génocide dans le nord du pays, 'Abazize abandi baturage mu Rukiga. Twunganire Rwanda Rushya', N° 6 septembre 1991.

©Fondation Ntarama 2003